

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Valorisation de la formation professionnelle: mobilisation des acteurs, progrès et ambitions

Le Conseil d'État l'a affiché clairement en tête de son programme de législature: la valorisation de notre système de formation professionnelle est une priorité. Le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) déploie des efforts sur trois axes principaux pour y parvenir: l'orientation, la réussite et les places d'apprentissage disponibles. Il s'agit d'améliorer l'attrait de la formation professionnelle dans les écoles, d'éviter les ruptures et les échecs en cours de formation et d'augmenter le nombre de places proposées. Les nombreux acteurs concernés dans le canton sont désormais mobilisés et concentrés sur ces objectifs. L'ambition est grande et les premiers progrès sont constatés, mais le travail qui reste à faire est encore conséquent. Un plan d'action en 11 mesures est établi.

L'objectif du Conseil d'État de valoriser la formation professionnelle est ambitieux, car il s'inscrit dans un écosystème complexe. La mobilisation de nombreux acteurs des domaines privé et public est nécessaire pour y parvenir et la première édition des rencontres de la formation professionnelle, qui s'est tenue le 8 novembre, est le signe tangible du ralliement escompté. Elle a réuni 300 participants issus de l'école obligatoire, de l'orientation, de la formation professionnelle, des associations et des entreprises formatrices et tous ces partenaires ont montré leur engagement dans ce projet désormais commun. Onze mesures sont établies sur trois axes.

Renforcer l'attrait de la formation professionnelle dès l'école obligatoire

Des référents pour une *approche du monde professionnel* (AMP) ont été désignés dans tous les établissements de la scolarité obligatoire à la rentrée 2019-2020. Il s'agit d'enseignants ou de doyens dont la tâche consiste, dès à présent, à mieux informer, coordonner les efforts des différents interlocuteurs et animer, dans les établissements, des actions en faveur des choix de formation. Cela participera à mieux informer les élèves de voie générale et pré-gymnasiale sur les voies de formations professionnelles. Les prestations d'orientation des jeunes sont aussi renforcées, notamment avec le rattachement dès janvier prochain de l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) à la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP). L'OCOSP qui assure l'orientation professionnelle, devra en priorité faciliter l'insertion socioprofessionnelle et les solutions certifiantes pour les jeunes adultes.

Prévenir les risques de ruptures et d'échecs en apprentissage

Un programme d'actions sur la prévention des ruptures et des échecs en cours de formation a été mis en place. Parmi les mesures prises, l'encadrement des apprentis est amélioré avec l'engagement de nouveaux commissaires professionnels (équivalent 6.8 ETP). L'analyse des métiers connaissant les plus hauts taux d'échec ouvre des pistes d'amélioration répertoriées dans le projet SUCCES conduit par la DGEP en collaboration avec les associations faïtières et les écoles professionnelles.

Favoriser la création de nouvelles places d'apprentissage

La création de nouvelles places d'apprentissage et de stages figure explicitement au programme de législation. Trois facteurs ont déjà permis d'atteindre plus de la moitié de l'objectif de 1000 nouvelles places d'ici à 2022 : la mobilisation des entreprises formatrices et des associations professionnelles, les efforts coordonnés de trois Départements (DFJC, DSAS, DEIS) et le développement de nouvelles formes d'organisation de l'apprentissage telles que les formations mixtes ou la PAI, prolongation d'apprentissage pour l'intégration.

Les constats, les progrès et le travail à mener

Les mesures prises dans le canton de Vaud commencent à produire leurs effets en particulier dans l'augmentation du taux de succès aux examens de CFC. Il faut cependant observer que les choix des écoliers à la sortie de l'école obligatoire restent majoritairement dirigés vers les formations générales. Seuls 21% choisissent l'apprentissage à cet instant, soit moins que ceux qui optent pour une année de mesures intermédiaires ou de transition (semestre de motivation, classe de raccordement, école de la transition, par ex.). Les réformes, les leviers principaux et les mesures pour infléchir ces tendances lourdes ne produiront des effets qu'à moyen ou long terme. L'ambition affichée est d'assurer à 95% des jeunes à l'âge de 25 ans une qualification de niveau secondaire II (CFC, AFP, maturité pro, maturité spécialisée, maturité, certificat de culture générale). C'est l'objectif du Canton et celui de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). Aujourd'hui pour le canton de Vaud, ce taux est de 86%. Ce chiffre montre le chemin qui reste à parcourir, un chemin qui passe par une nécessaire valorisation de la formation professionnelle.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 19 novembre 2019

RENSEIGNEMENTS

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT, Cesla Amarelle, conseillère d'État, Cheffe du DFJC,

[021 316 30 01](tel:0213163001)

DFJC, Lionel Eperon, directeur général de l'enseignement postobligatoire,

[021 316 63 06](tel:0213166306)

TÉLÉCHARGEMENTS

[Plan_d_action_pour_la_valorisation_de_la_formation_professionnelle_en_11_mesures_-_19_11_2019.pdf](#)

[Présentation_-_Plan_d_action_pour_la_valorisation_de_la_formation_professionnelle.pdf](#)